

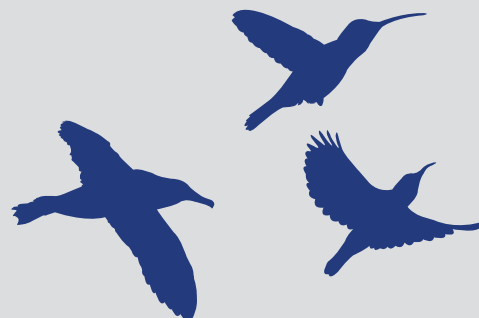


**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INFLUENZA AVIAIRE

RECOMMANDATIONS OISEAUX SAUVAGES



Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux sauvages.
Il peut affecter les oiseaux domestiques et présente donc un risque pour l'élevage avicole.



Afin de limiter la diffusion du virus, restez sur les chemins balisés, ne vous approchez pas des oiseaux sauvages, ne les nourrissez pas.

Évitez également les contacts avec les plumes et les déjections.

Que faire si vous trouvez un oiseau mort ?



Ne touchez pas l'oiseau, mais notez le lieu de découverte (le géolocaliser si possible)



Signalez-le au service départemental de l'Office français de la biodiversité au 02 38 57 39 24 ou à la mairie de la commune de découverte.



Si vous allez ensuite dans un élevage de volailles ou une basse-cour, changez de vêtements et de chaussures.